



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mai 1999

**Appel d'offres pour la régie publicitaire des supports
d'information de la Ville de Niort**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 19 Mai 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1er Juin 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99279

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 1999

Information Communication&Relations
Ext.

**Appel d'offres pour la régie publicitaire des supports
d'information de la Ville de Niort**

Madame Marie-Josèphe SOULISSE, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Depuis plusieurs années, nous finançons partiellement ou en totalité certains de nos supports d'information par des recettes publicitaires. Celles-ci sont collectées pour notre compte par une régie qui nous en assure la reversion après rémunération déterminée dans le cadre d'un marché public.

Le marché arrivant à expiration, il convient de le renouveler. Il a pour objectif d'homogénéiser la politique commerciale et tarifaire sur les différents supports et de permettre une plus grande clarté, pour les annonceurs, sur les démarches effectuées pour le compte de la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier de consultation,
- lancer un appel d'offres en vertu des articles 273 et 295 à 300 du Code des Marchés Publics,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés à intervenir.

Les recettes correspondantes sont imputées sur le budget primitif 1999.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Marie-Josèphe SOULISSE

[Ordre du jour](#)